

Thématique : Décrochage scolaire

Intitulé du projet

« Projet académique de structuration des
coordinations locales »

AP1-233 /février - novembre 2011

Note de restitution finale remise par le GIPAL,
Groupement d'Intérêt Public de l'Académie de Lyon,
porteur du projet
au Fonds d'Expérimentations pour la Jeunesse
dans le cadre de l'appel à projets lancé en avril 2009
par le Ministère en charge de la Jeunesse

Février 2012



Ce projet a été financé par le Fonds d'expérimentations pour la jeunesse dans le cadre de l'appel à projets lancé en avril 2009 par le Ministère en charge de la jeunesse.

Le Fonds d'expérimentations pour la jeunesse est destiné à favoriser la réussite scolaire des élèves et améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de vingt-cinq ans. Il a pour ambition de tester de nouvelles politiques de jeunesse grâce à la méthodologie de l'expérimentation sociale. A cette fin, il impulse et soutient des initiatives innovantes, sur différents territoires et selon des modalités variables et rigoureusement évaluées. Les conclusions des évaluations externes guideront les réflexions nationales et locales sur de possibles généralisations ou extensions de dispositifs à d'autres territoires.

Le contenu de cette note n'engage que ses auteurs, et ne saurait en aucun cas engager le Ministère.

Ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et de la vie associative
Secrétariat d'État chargé de la jeunesse et de la vie associative
Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

Mission d'animation du Fonds d'expérimentations pour la jeunesse
95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13
Téléphone : 01 40 45 93 22

<http://www.experimentationsociale.fr>

Pour plus d'informations sur l'évaluation du projet, vous pouvez consulter sur le site www.experimentationsociale.fr le rapport d'évaluation finale remis au FEJ par l'évaluateur du projet



FICHE SYNTHETIQUE SUR LE PROJET (1 page)

THEMATIQUE

Numéro du projet AP1-233 EXPE

LE DISPOSITIF EXPERIMENTE

Titre : Projet académique de structuration des coordinations locales

Objectifs initiaux :

Mettre en place sur des périmètres définis par le préfet de région et le recteur d'académie, une coordination locale impliquant tous les partenaires concernés par la formation, l'insertion et l'orientation. Il s'agit d'organiser **le repérage sans délai** des jeunes «**décrocheurs**», afin de leur proposer un accompagnement local concerté vers une reprise de formation, une insertion professionnelle ou toute autre solution adaptée.

Public(s) cible(s) :

Tout jeune de 16 à 25 ans, sortant sans diplôme, en cours ou en fin d'année, du second cycle de l'enseignement secondaire est considéré comme « décrocheur ». Il s'agit des jeunes qui n'ont pas obtenu, soit le baccalauréat général, soit un diplôme à finalité professionnelle ou technologique classé au niveau V ou IV de formation (Les jeunes de 16 à 18 ans, sortant **non diplômés de la voie professionnelle, constituent un public prioritaire**)

Le projet ne fait pas état d'un objectif quantitatif (Nombre de bénéficiaires) car il vise à améliorer la structuration des coordinations locales, à expérimenter et valider des outils.

Descriptif synthétique du dispositif expérimenté :

1. Un pilotage de l'expérimentation assuré conjointement par le CSAIO et l'IAA de l'IA-DSDEN de la Loire avec la mise en place d'un comité de pilotage académique associant les trois IA-DSDEN ainsi que les partenaires;
2. L'activité de chaque plate forme est animée par 2 co animateurs désignés par les préfets de département en liaison avec les IA-DSDEN en s'appuyant sur un comité de pilotage local structuré autour des établissements de formation initiale, des acteurs de l'accueil, de l'information et de l'orientation ainsi que d'autres partenaires locaux (PRE, PJJ...)
3. Mise en place d'un pôle ressource académique constitué de 3 chargés de mission pour assurer l'accompagnement local de l'expérimentation, conseil auprès des co animateurs, création d'outils, capitalisation et diffusion des pratiques observées
4. La création et l'expérimentation d'un outil collaboratif permettant aux référents de gérer et d'accompagner en temps réel les jeunes suivi ainsi que d'assurer une communication intra et inter plates-formes.
5. 5 phases de prise en charge des jeunes sont déclinées : prise de contact avec le jeune et sa famille, diagnostic de sa situation, désignation d'un référent du jeune, mise en place de l'accompagnement, recherche et négociations de solutions.

Territoire(s) d'expérimentation :

En concertation avec les partenaires régionaux, les 12 bassins de formation de l'académie de Lyon des 3 départements (Ain, Loire et Rhône) sont retenus comme étant les périmètres de l'expérimentation.

Valeur ajoutée du dispositif expérimenté:

Le pari de ce projet est de pouvoir installer durablement les conditions d'organisation et de méthodes les mieux adaptées au repérage des jeunes, à l'identification de leurs besoins à partir d'un diagnostic partagé et d'organiser leur accompagnement vers des réponses adaptées dans le cadre d'un travail partenarial interinstitutionnel.

Partenaires techniques opérationnels :

Des représentants de la DRAAF, de la préfecture de la région Rhône Alpes, de la Direccte, de la DRJSCS, de l'Union Régionale des missions locales (URML) et de la direction des lycées du Conseil Régional sont associés.

Partenaires financiers (avec montant):

Pas de cofinancement

Durée de l'expérimentation :

Initialement prévue de janvier 2010 au 31 décembre 2011 avec une demande de prolongation jusqu'en juin 2012. Durée effective : de février 2011 au 30 novembre 2011 suite au courrier DJEPVA du 4 août 2011

LE PORTEUR DU PROJET

Nom de la structure : GIPAL (Groupement d'Intérêt Public de l'académie de Lyon)

L'ÉVALUATEUR DU PROJET

Le COPAS (Conseil en pratiques et en Analyses Sociales) est une société coopérative de conseil.

Introduction :

L'instruction interministérielle du 22 avril 2009 relative à la prévention du décrochage scolaire et à l'accompagnement des jeunes sortant sans diplôme du système scolaire, ainsi que le courrier du Ministre de l'éducation nationale adressé le 24 juin 2009 à Mesdames et Messieurs les recteurs d'académie, font de la réussite de tous les élèves et la lutte contre le décrochage des priorités nationales. Elles impliquent la mobilisation de tous les acteurs de la formation et de l'insertion pour :

- Améliorer le repérage et les mesures de prévention du décrochage à l'interne des établissements de formation initiale, afin de prévenir les sorties sans diplôme ;
- Mieux repérer et accompagner les jeunes sortant de formation initiale sans diplôme par la mise en place d'une coordination locale des partenaires concernés.

Le projet de l'académie de Lyon sur « la structuration des coordinations locales » doit permettre d'expérimenter un pilotage partagé et la mutualisation des ressources partenariales en vue d'un meilleur repérage des jeunes « Décrochés » de l'identification de leurs besoins et d'un accompagnement adapté à partir de la mutualisation de toutes les ressources existantes.

I. Rappel des objectifs et du public visé par l'expérimentation :

A. Objectifs de l'expérimentation :

1. Objectifs généraux :

Construit en commun avec les services de l'Etat (Préfecture, DIRECCTE, DRAAF, Pôle emploi et DRJSCS) le Conseil régional Rhône-Alpes et l'Union régional des missions locales, ce projet vise à :

- élaborer et expérimenter des outils d'accompagnement innovants ;
- renforcer la structuration et les modalités d'échanges entre les partenaires ;
- développer des procédures partenariales transférables au-delà de l'expérimentation.

2. Objectifs opérationnels :

- repérer sans délai les décrocheurs : il revient à chaque établissement de formation de communiquer la liste des jeunes sortant sans diplôme aux responsables des plates-formes locales (Nouvelle dénomination et donc remplace le terme de coordination) Pour l'Education nationale, l'outil utilisé est obligatoirement la fiche de suivi extraite de SCNET-SDO et validée par la CNIL ;
- proposer un entretien de réorientation au jeune décrocheur dans les 3 mois suivant son signalement avec son représentant légal ;
- désigner un référent pour chaque jeune repéré. Il est chargé de l'accompagnement du jeune, de la mise en place d'une réponse adaptée et du suivi de sa situation.

B. Public visé et bénéficiaires de l'expérimentation (analyse quantitative et qualitative)

1. Public visé :

Il est rappelé que le projet déposé ne visait pas un public cible sur le plan quantitatif et qualitatif puisqu'il portait sur **la structuration des coordinations locales**, devenues entre temps « **plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs** »

2. Bénéficiaires directs :

Tout jeune sortant sans diplôme du second cycle de l'enseignement secondaire est considéré comme jeune « décrocheur ». (Définition européenne du décrochage suite au sommet européen de Lisbonne de mars 2000)

Sont concernés par l'action de la plate-forme de suivi et d'appui, les jeunes qui n'ont pas obtenu :

- **soit le baccalauréat général**
- **soit un diplôme à finalité professionnelle classé au niveau V ou IV de formation.** (décret n°2010-1781 du 31/12/2010)

Tout cursus commencé doit aboutir, abandon de la notion de « non qualifié »

Un élève, sortant non diplômé, repéré en entretien de situation et inscrit dans une action de la MGI, n'est pas considéré comme décrocheur puisque son statut d'élève est maintenu pendant la durée de sa présence dans cette action

Cette définition du décrocheur s'applique quel que soit le statut de l'établissement accueillant le jeune : établissement de l'éducation nationale, de l'enseignement agricole, public ou privé sous contrat, des centres de formation d'apprentissage, établissement agricole, CFA ...

2.1. Statistiques descriptives :

- **Mise en place au niveau national du système interministériel d'échanges d'informations (SIEI)** pour identifier les jeunes décrocheurs relevant des plates formes :
 - o Dès mars 2011, cet outil national SIEI effectue le croisement national des différentes bases de l'EN (SCONET-SDO), de l'EA, de l'apprentissage, des Missions locales (Parcours 3)
 - o Ce croisement de données, effectué tous les 3 mois, donne lieu à une communication actualisée de la situation des jeunes sortis sans diplôme :
 - liste nominative au dernier établissement de formation initial fréquenté,
 - liste nominative des jeunes relevant du périmètre de chaque plate-forme auprès du responsable désigné localement,
 - liste nominative auprès du responsable départemental,
 - données statistiques au niveau départemental et académique.
 - o Ces données sont restituées par le SIEI selon le dernier établissement fréquenté et non selon le lieu de résidence des jeunes repérés

Cf. Tableau XLS sur les publics figurant en annexe 1

2.2. Analyse qualitative :

L'outil national, le SIEI vise, par le système de croisement des différentes listes validé par la CNIL, d'identifier nominativement les jeunes de 16 à 25 ans, sortis sans diplôme du second degré d'un établissement de formation initiale public et privé (scolaire plein temps et apprentissage) et se trouvant sans poursuite de formation.

Ces listes nominatives de décrocheurs sont restituées de manière sécurisée par département aux personnes désignées par le préfet de département en lien avec l'IA-DSDEN : les responsables départementaux et les co animateurs des 12 plates formes de suivi et d'appui aux décrocheurs.

Des leviers positifs : tous les acteurs concernés se sont fortement mobilisés pour structurer une organisation partenariale concertée autour de l'enjeu du repérage et de la prise en charge des décrocheurs.

La liste nominative du SIEI constitue un outil important pour permettre l'identification des décrocheurs et la mise en place d'un suivi.

Des freins ou plus explicitement ce qui pose problème :

- La 1^{ère} liste éditée au niveau national le 11 mai 2011 nécessite un gros travail de vérification des données (certains jeunes de plus de 25 ans y figurent, d'autres sont dans la liste alors qu'ils sont en poursuite de formation, certains établissements ou communes n'apparaissent pas dans les fichiers ;
- Pour les bases de l'éducation nationale : il est constaté une disparité dans l'utilisation de SCONET – SDO ce qui conduit à un manque de précision concernant la situation effective de certains anciens élèves ;

II. Déroulement de l'expérimentation

A. Actions mises en œuvre

[Cf. Tableau XLS sur les actions figurant en annexe 2](#)

B. Partenariats

Une construction étape par étape du travail partenarial.

L'enjeu du projet d'expérimentation est en effet de construire une culture commune sur des objectifs à atteindre et sur le pilotage des plates-formes.

Nous distinguerons **les partenaires institutionnels** impliqués dans la phase préparatoire du projet et son pilotage et **les partenaires opérationnels** impliqués dans les territoires pour mettre en place cette organisation partenariale dans le cadre de l'activité des plates formes.

1. Des partenaires institutionnels : les directions régionales se sont impliqués **dès mai 2010 dans la phase préparatoire** afin de définir de manière concertée les conditions de mise en œuvre partagée du projet d'expérimentation. Ils ont participé à des groupes de travail concernant l'élaboration du cahier des charges de l'expérimentation, la proposition d'un pôle ressource pour accompagner la structuration des plates formes, les principes de la création d'un outil collaboratif.

Le 12 octobre 2010, en concertation avec le SGAR (Secrétariat général pour les affaires régionales) de la préfecture de la Région Rhône Alpes, les pilotes du projet académique invitent les 3 partenaires de l'état DIRECCTE, Pôle emploi et DRAAF à participer à une réunion de travail organisée avec les 3 IA-DSDEN. Il s'agit de définir en commun le cadre opérationnel de la mise en place des plates formes dans les 12 bassins de formation de l'académie de Lyon : 1. Le bassin de formation est retenu comme périmètre de la PF avec la désignation de 2 co animateurs par PF dont un représentant de l'EN et l'autre représentant un partenaire local 2. La validation du principe de lancement de l'appel à projets sur l'expérimentation en direction des 12 bassins. 3. La création d'un pôle ressource académique avec le recrutement de 3 chargés de mission pour un accompagnement à la structuration des plates formes.

Dans la phase de lancement de l'expérimentation, dès décembre 2010, un représentant de la DRAAF et de l'URML participent avec les 2 pilotes du projet académique d'expérimentation au recrutement de 3 chargés de mission du pôle ressource académique puis le 17 février 2011 une réunion académique des responsables départementaux et locaux des plates formes lance officiellement l'expérimentation en présence d'un responsable de la DGESCO et des partenaires institutionnels.

Dans la phase de mise en œuvre le 8 avril 2011, ces partenaires sont associés à l'expertise des projets d'expérimentation présentés par les 12 plates formes (Expérimentation de l'outil collaboratif pour les plates-formes volontaires) et à l'attribution d'un budget prévisionnel de fonctionnement par plate forme. En juillet 2011, la DGME (Direction générale de la modernisation de l'état) rencontre dans le cadre d'une audition ([Cf en annexe Le rapport de la DGME](#)) les représentants des acteurs institutionnels engagés dans le pilotage académique de ce dispositif :

- des personnels responsables de l'académie : les IA-DSDEN et les IEN-IO impliqués, ainsi que des conseillers techniques (CSAIO, DAET, DAFCO et CARDIE)
- des représentants des autres services de l'Etat : la Préfecture de Région, les DDCS, la DRAAF, la DRJSCS, la DIRECCTE et Pôle emploi
- un représentant de l'Union régionale des Missions locales et un représentant de la Direction des Lycées du Conseil Régional Rhône-Alpes.

Il s'agit de participer à un retour d'expériences menées dans 5 autres académies pour alimenter une séance d'animation nationale sur la mise en œuvre des plates formes.

Nom de la structure partenaire	Rôle dans l'expérimentation
Préfecture Région	Phase préparatoire, pilotage académique
DLY Région Rhône Alpes	Phase préparatoire, pilotage académique
DRJSCS	Lancement phase expérimentation : expertise des projets d'expérimentation, pilotage académique et départemental
DRAAF	Phase préparatoire, pilotage académique et départemental, lancement de l'expérimentation : recrutement chargés de mission Pôle ressource, expertise des projets d'expérimentation
DIRECCTE	Phase préparatoire, pilotage académique et départemental, lancement phase de l'expérimentation : expertise des projets d'expérimentation
Pôle Emploi	Phase préparatoire, pilotage académique et départemental
URML	Phase préparatoire, pilotage académique

2. Des partenaires opérationnels sont impliqués dans le cadre d'une organisation interinstitutionnelle sur les territoires des 12 plates formes :

- 10 plates formes ont un DCIO en qualité de co animateur de la plate forme ;
- 3 plates formes ont une directrice de mission locale en qualité de co animateur de la PF ;
- 3 plates formes ont un délégué de préfet en qualité de co animateur de la PF ;
- 1 plate forme a un animateur territorial -DIRECCTE en qualité de co animateur de la PF ;
- 2 plates formes ont un chef d'établissement de l'EN en qualité de co animateur de la PF ;
- 2 plates formes ont un chef d'établissement de l'enseignement agricole en qualité de co animateur de la PF.

3. Partenaires financiers : Pas de cofinancement

Financements	Part de ces financements dans le budget total de l'expérimentation (hors évaluation) en %
Fonds d'expérimentations pour la jeunesse	413 500€ soit 100% du financement demandé à la DJEPVA
Cofinancements extérieurs à la structure	
Autofinancement	

C. Pilotage de l'expérimentation :

1. Les pilotes de l'expérimentation :

Le CSAIO et l'IA-adjointe à l'IA-DSDEN de la Loire sont désignés comme les pilotes du projet d'expérimentation au niveau académique.

2. La composition du comité de pilotage :

- Le recteur ou son représentant
- Les 2 pilotes du projet, CSAIO et IA-adjointe à IA-DSDEN Loire
- Le DAET
- Le directeur du GIPAL
- L' IA-DSDEN de l'AIN ou son représentant

Fonds d'expérimentations pour la jeunesse

- L' IA-DSDEN de la Loire ou son représentant
- L' IA-DSDEN du Rhône ou son représentant
- La Préfecture de la Région Rhône Alpes
- Les responsables et coordinateurs départementaux des plates formes de l'Ain, Loire et Rhône
- La DIRECCTE
- La Direction régionale Pôle emploi
- Le Conseil régional Rhône Alpes
- La DRAAF
- L' URML
- La DRJSCS
- Le représentant DRJSCS, coordonnateur régional du FEJ
- Le Pôle ressource académique
- La Mission réussite scolaire

3. La fréquence des réunions : Cf. tableau 2 sur les actions, voir action N° 3

4. Le rôle prévalent de certains partenaires (Voir ci-dessus page 6 et 7)

5. Les modalités de coordination entre les territoires : Cf. tableau 2 sur les actions

- Une animation a été mise en place au niveau de chacun des 3 départements de l'académie de Lyon selon les modalités suivantes : **un comité de pilotage** réunissant les responsables départementaux (Préfet, DDCS, IA-DSDEN) les co animateurs des plates-formes du département et des représentants départementaux des partenaires (PJJ, CAF, Pôle emploi, DIRECCTE, ADSEA..)

un comité technique départemental associant les responsables départementaux, les co animateurs des plates formes du département et les chargées de mission du Pôle ressource.

6. Les outils de pilotage : sous l'impulsion des responsables départementaux et du pôle ressource académique, les co animateurs des plates-formes réalisent un bilan trimestriel à communiquer au niveau départemental (Préfet et IA-DSDEN) et qui porte sur le diagnostic local ainsi que sur le résultat du suivi quantitatif et qualitatif de l'action engagée auprès des jeunes décrocheurs. Suite au premier croisement national des bases **effectué le 11 mai 2011 par le SIEI**, les premiers contacts avec certains jeunes repérés ont été établis et se sont amplifiés à la rentrée 2011.

7. Echanges avec d'autres expérimentateurs dans le cadre du séminaire national du 28 septembre 2011 : Les participants académiques constatent que peu d'académies ont pris l'option d'expérimenter leur dispositif sur l'ensemble de leur territoire comme l'académie de Lyon et ceci avec un travail en amont impliquant l'ensemble des partenaires régionaux. La création d'un pôle ressource académique semble être également une originalité dans l'organisation académique de l'expérimentation. De manière générale, le manque de temps a limité la possibilité de créer des liens avec d'autres expérimentateurs. Néanmoins il semblerait que des problématiques identiques soient rencontrées concernant :

- L'investissement en temps que ce dispositif exige de la part des différents acteurs
- La difficulté d'articuler les différentes réponses existantes au bénéfice du public accompagné
- La question de la « frontière » entre l'action de prévention et l'action de raccrochage

III. Enseignements généraux de l'expérimentation

A. Analyse du dispositif expérimenté :

- Selon les impulsions départementales, les co animateurs doivent mettre en place dans chaque plate forme un comité de pilotage ou d'animation qui se structure autour des établissements de formation (EN, EA et CFA) des acteurs de l'accueil, l'information et l'orientation (CIO, ML, BIJ...) ainsi que d'autres partenaires locaux (PJJ, coordonnateurs PRE, centres sociaux...) pour définir de manière concertée les modalités de repérage et d'accompagnement des décrocheurs ;
- Cinq phases de prise en charge des jeunes sont repérées, avec des adaptations locales :
 - La prise de contact avec le jeune et sa famille (cf Procédure de contact téléphonique du jeune)
 - Le diagnostic de la situation du jeune repéré
 - La nomination d'un référent pour chaque jeune (cf Fiche intitulée « Accompagnement et rôle du référent »)
 - Le démarrage de l'accompagnement
- Pour que le travail de repérage et d'accompagnement des décrocheurs puisse aboutir à une réponse, il est essentiel que les acteurs de chaque plate forme identifient de manière exhaustive les dispositifs de droit commun existants.
- Le développement de ces réponses exigent une convergence de politiques et de moyens. L'ensemble des partenaires doit être fortement impliqué. Dans l'académie de Lyon, le Conseil régional Rhône Alpes est associé au comité de pilotage de l'expérimentation compte tenu de l'action qu'il mène dans la cadre du Plan régional 2011-2014 en faveur des jeunes pour le raccrochage en formation et pour l'emploi.

B. Enseignements et conditions de transférabilité du dispositif

1. Public visé

[Cf. Public cible cité en page 3](#)

Conclusion :

1. Nécessité de renforcer et de développer des réponses adaptées aux besoins des publics repérés tels que :
 - Le renforcement de dispositifs expérimentés à Lyon tels que le Lycée de la Nouvelle Chance en l'élargissant à d'autres territoires de l'académie de Lyon ;
 - La création « d'espaces tremplin » permettant une prise en charge intermédiaire entre le moment du repérage du jeune et le moment de son entrée dans un dispositif de droit commun
 - Le développement de modules de re préparation à un diplôme
2. Nécessité de renforcer et de développer l'animation et la professionnalisation des acteurs impliqués
3. Nécessité de finaliser l'outil collaboratif afin de le rendre opérationnel avec comme objectif principal la mise à disposition de l'ensemble des réponses potentielles auprès des référents des plates-formes
4. Nécessité de maintenir le pôle ressource académique dans son rôle de proximité et de conseil auprès des responsables départementaux et des co animateurs ainsi que sur la capitalisation et la diffusion des pratiques mises en œuvre
5. Nécessité de renforcer l'animation et la coordination régionale des partenaires sous l'égide de la préfecture de Région afin de favoriser l'action partenariale et interinstitutionnelle et l'accès du public à l'ensemble des dispositifs de droits communs

Fonds d'expérimentations pour la jeunesse

Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative
Secrétariat d'État chargé de la jeunesse et de la vie associative
Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

Mission d'animation du Fonds d'expérimentations pour la jeunesse
95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13
Téléphone : 01 40 45 93 22

<http://www.experimentationsociale.fr>

